



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
110<sup>ème</sup> Assemblée et réunions connexes  
Mexico, 15 - 23 avril 2004



FEM/9/C.1  
1<sup>er</sup> mars 2004

**CONVOCAION DE LA  
NEUVIEME REUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES**

*Sheraton Centro Histórico Hotel, Mexico (Mexique), dimanche 18 et jeudi 22 avril 2004*

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous confirme que la Neuvième Réunion des Femmes parlementaires aura lieu à l'hôtel Sheraton Centro Histórico, à Mexico, le dimanche 18 avril 2004 de 9 h.30 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 h.30. Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour provisoire, tel qu'arrêté par le Comité de coordination des Femmes parlementaires lors de sa session à Genève en septembre 2003.

Comme indiqué dans l'ordre de jour annoté, la Réunion des femmes parlementaires à Mexico devra renouveler une partie de la composition du Comité de coordination des femmes parlementaires afin i) de remplacer les représentantes régionales dont le mandat arrive à sa fin, ii) d'élire la Présidente du Comité de coordination, qui sera appelée à siéger *ès qualité* au Comité exécutif et iii) d'élire les deux Vice-Présidentes du Comité de coordination.

A cette fin, la Réunion des Femmes parlementaires tiendra une séance extraordinaire le 22 avril. Pendant une première partie, qui se déroulera de 9 h.30 à 10 h.30, la Réunion élira, sur la base des candidatures présentées par les groupes géopolitiques, les représentantes titulaires et suppléantes au Comité de coordination des Femmes parlementaires; à 11 h.30, la Réunion siègera très brièvement afin d'élire la Présidente et les deux Vice-Présidentes du Comité de coordination, sur la base des nominations présentées par celui-ci. Les élections seront régies par les dispositions des articles 31 et 32 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires. Une note explicative est incluse dans l'ordre du jour annoté.

Comme vous le savez, l'Article 10.1 des Statuts prévoit que chaque délégation nationale aux réunions organisées par l'Union interparlementaire doit comprendre une femme parlementaire au moins et je me permets de vous inviter à veiller tout spécialement à ce qu'une ou plusieurs femmes représentent votre parlement à cette réunion.

Les débats de la Réunion des Femmes parlementaires sont publics et les hommes parlementaires qui le souhaitent sont cordialement invités à y participer et à y contribuer. En outre, j'appelle votre attention sur le fait qu'un débat spécial visant à favoriser un dialogue entre hommes et femmes se tiendra pendant la Réunion, à 15 heures. Le thème en sera « Budget national et genre : une question de droits et d'efficacité économique ». J'espère que des hommes et des femmes membres de votre parlement pourront y participer.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Anders B. Johnsson  
Secrétaire général

Annexe : Ordre du jour provisoire annoté



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
110<sup>ème</sup> Assemblée et réunions connexes  
Mexico, 15 - 23 avril 2004



Réunion des Femmes parlementaires  
Ordre du jour

FEM/9/A.1  
1<sup>er</sup> mars 2004

## Neuvième Réunion des Femmes parlementaires

*Centro de Convenciones del Hôtel Sheraton Centro Histórico de la Ciudad de México*  
18 et 22 avril 2004

---

### I. MODALITES PRATIQUES ET PROCEDURE

#### Calendrier et règlement

La Neuvième Réunion des Femmes parlementaires se tiendra au Centro de Convenciones (Centre de Conférences) Sheraton Centro Histórico de la Ciudad de México. Elle comptera quatre séances :

- deux séances le dimanche 18 avril, de 9 h.30 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 h.30 au plus tard pour l'examen de tous les points à son ordre du jour à l'exception du point 2 c);
- une séance extraordinaire le jeudi 22 avril, de 9 h.30 à 10 h.30 pour procéder au renouvellement des représentantes régionales, titulaires et suppléantes, au Comité de coordination;
- une deuxième séance extraordinaire le jeudi 22 avril à partir de 11 h.30 pour procéder à l'élection de la Présidente et des deux Vice-Présidentes du Comité de coordination.

Les travaux sont régis par les dispositions du Règlement de la Réunion des femmes parlementaires.

#### Présidence de la Réunion des Femmes parlementaires

Conformément à l'article 8 du Règlement, la Réunion sera ouverte par la Présidente du Comité de coordination qui conduira l'élection de la Présidente de la Réunion. Conformément à l'article 7, la Réunion sera présidée par une femme membre du Parlement hôte de la 110<sup>ème</sup> Assemblée.

#### Participation et droit à la parole

Les femmes parlementaires qui sont membres de leur délégation aux Réunions de Mexico à titre de déléguée ont le droit de prendre la parole. Celles qui accompagnent leur délégation à d'autres titres peuvent suivre les travaux sans y prendre une part active (article 3 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires).

Les débats sont aussi ouverts aux parlementaires hommes. Seuls les hommes parlementaires qui sont membres de leur délégation à titre de délégué peuvent prendre la parole (article 4.2 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires).

Les représentants des assemblées parlementaires internationales ayant la qualité de membre associé de l'Union ainsi que les représentants d'organisations internationales bénéficiant du statut d'observateur peuvent aussi prendre la parole.

## **Modalités des débats**

Les travaux de la Réunion auront lieu en partie en plénière et en partie en groupes de discussion.

Les débats en plénière se tiendront en anglais, arabe, espagnol et français. Les débats dans les groupes de discussion seront tenus avec l'aide des interprètes disponibles.

La Présidente encouragera les parlementaires à dialoguer de la manière la plus active et spontanée possible. Les interventions devront être brèves, ne dépassant pas les trois minutes. Les participantes sont instamment invitées à s'abstenir de lire des interventions préparées à l'avance et sont encouragées à un débat d'idées, étant entendu que, le cas échéant, il leur sera loisible d'illustrer leurs propos d'exemples pris dans le contexte national.

Il ne sera pas établi de liste préalable des oratrices. En plénière, les participantes pourront manifester leur intention de prendre la parole en remplissant le formulaire d'inscription qu'elles trouveront sur les pupitres et en le remettant aux assistants de séance à l'intention de la Présidente. Cette procédure sera facultative dans les groupes de discussion.

## **Documents**

Il y aura dans la salle de réunion des jeux de documents officiels, en anglais et français seulement, établis pour la session, et diverses publications de l'Union interparlementaire.

Les participantes désireuses d'évoquer la situation la situation des femmes dans leur pays tant sur les points à l'ordre du jour que sur les questions de genre en général pourront déposer des documents sur des tables installées à l'extérieur de la salle. Au préalable, deux copies de ces documents devront être remises au Secrétariat. Ces documents ne seront ni traduits ni reproduits par le Secrétariat.

## **II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

L'ordre du jour provisoire suivant a été établi par le Comité de coordination des Femmes parlementaires lors de sa dernière session, tenue à l'occasion de la 109<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire (septembre-octobre 2003).

### **1. Election de la Présidente de la Réunion**

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

*La Réunion adoptera son ordre du jour au début de ses travaux.*

### **3. Comité de coordination des Femmes parlementaires**

#### **a) Travaux aux sessions tenues à Santiago du Chili et Genève, et recommandations**

*Les participantes seront informées des délibérations du Comité de coordination lors de ses sessions du 11 avril 2003, à Santiago du Chili, et du 30 septembre 2003, à Genève.*

*On abordera la question de la réforme de la Réunion des Femmes parlementaires sur laquelle le Comité de coordination se penche actuellement.*

#### **b) Questions relatives au Panel sur l'« Exploitation sexuelle à fin commerciale des enfants » organisé à l'occasion de la 110<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP**

*Les participantes seront informées des modalités du Panel de discussion sur l'« Exploitation sexuelle à fin commerciale des enfants » qui aura lieu le mercredi 21 avril (9 h.30 à 12 h.30). Une note d'information à ce sujet sera mise à disposition.*

#### **c) Elections générales au Comité de coordination des Femmes parlementaires**

##### **➤ Horaires**

Le mandat des représentantes régionales au sein du Comité de coordination des Femmes parlementaires, ainsi que celui de sa Présidente et ses Vice-Présidentes, vient à expiration à la 110<sup>ème</sup> Assemblée. La Réunion des Femmes parlementaires procédera à des élections au Comité de coordination le jeudi 22 avril. Compte tenu des dispositions du Règlement

de la Réunion des Femmes parlementaires, cette séance devra se dérouler en deux temps :

La première séance aura lieu de 9 h30 à 10 h30 pour élire les représentantes titulaires et suppléantes. Immédiatement après cette première élection, le nouveau Comité de coordination se réunira à huis clos pour désigner les candidates aux postes de présidente et de première et deuxième vice-présidentes du Comité. Ces candidatures feront l'objet d'un vote lors de la deuxième séance de la Réunion des Femmes parlementaires, qui se tiendra à 11 h30.

➤ *Election des représentantes régionales et de leurs suppléantes : règlement et procédure*  
L'article 31.1c) du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires prévoit l'élection de deux représentantes titulaires et deux représentantes suppléantes pour chacun des groupes géopolitiques établis au sein de l'Union, à savoir :

- Groupe africain
- Groupe arabe
- Groupe Asie-Pacifique
- Groupe Eurasie
- Groupe latino-américain
- Groupe des Douze Plus

Cet article dispose que les représentantes régionales sont élues *ad personam*, avec un mandat de deux ans, et sont rééligibles pour un deuxième mandat de deux ans.

Les candidatures devront être présentées par les groupes géopolitiques par écrit, au plus tard le mardi 20 avril avant 18 heures et assorties d'un bref curriculum vitae (trois paragraphes maximum), en anglais et/ou français seulement, pour distribution aux participantes.

Les femmes parlementaires ayant accompli deux mandats de représentante régionale titulaire sont donc inéligibles pour un autre mandat de représentante régionale titulaire. De même, les femmes parlementaires ayant accompli deux mandats de représentante régionale suppléante sont inéligibles pour un autre mandat de représentante régionale suppléante.

La composition actuelle du Comité de coordination est annexée.

➤ *Election de la Présidente et des Première et Deuxième Vice-Présidentes du Comité de coordination : règlement et procédure*

L'article 32 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires dispose qu'« après chaque renouvellement des représentantes régionales, tous les deux ans, la Réunion des Femmes parlementaires élit, sur proposition du Comité de coordination, la Présidente, la Première Vice-Présidente et la Deuxième Vice-Présidente du Comité parmi des parlementaires de régions différentes ».

La Présidente du Comité de coordination est de droit membre du Comité exécutif de l'Union interparlementaire

d) Autres questions éventuelles

*Les débats sur le Comité de coordination des Femmes parlementaires se termineront à 10 h.30.*

#### **4. Action de l'Union interparlementaire pour promouvoir le partenariat entre hommes et femmes**

a) Travaux et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

*Les participantes seront informées des travaux du Groupe du partenariat entre hommes et femmes.*

b) Réunions spécialisées et autres initiatives

*Les participantes seront informées des résultats des activités et des réunions de l'UIP concernant les questions de genre.*

*Les débats sur les travaux de l'UIP se termineront à 11 heures.*

**5. Contribution de la Réunion des Femmes parlementaires aux travaux de la 110<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire**

Le Comité de coordination a décidé d'inviter les femmes parlementaires à débattre du point 4 à l'ordre du jour de la 110<sup>ème</sup> Assemblée sur le thème « Promouvoir la réconciliation internationale, contribuer à stabiliser les régions en proie à un conflit et aider à la reconstruction après le conflit » selon les modalités suivantes :

Les participantes se diviseront en deux groupes pour débattre les deux sous-thèmes suivants :

**Thème 1 :** Le rôle des femmes dans les processus internationaux de réconciliation

**Thème 2 :** Comment renforcer les institutions et répondre aux attentes propres aux femmes dans le cadre de la reconstruction après conflit.

Auparavant, les participantes éliront, sur recommandation du Comité de coordination, une modératrice des débats et une rapporteuse pour chacun des groupes de discussion constitués. A l'issue des discussions, chaque groupe conviendra des idées clés que devra présenter sa modératrice ou sa rapporteuse à la séance plénière de la Réunion des Femmes parlementaires, l'après-midi même.

La modératrice et/ou la rapporteuse de chaque groupe de discussion sera chargée de rédiger, si nécessaire, en consultation avec la Présidente du Comité de coordination et la Présidente de la Réunion, des éléments d'un rapport de la Réunion à soumettre à la Commission permanente concernée.

Chaque groupe pourra débattre de 11 à 13 heures.

*Les débats de la Réunion seront suspendus jusqu'à 14 h.30.*

**6. Séance spéciale de débat entre hommes et femmes sur le thème « Budget national et genre : droits des femmes et efficacité économique »**

A Santiago du Chili, la Réunion des Femmes parlementaires a tenu, pour la première fois, un débat d'une heure entre hommes et femmes parlementaires sur le thème « *Meilleurs moyens de valoriser pleinement et de comptabiliser la contribution des femmes à l'économie et au bien-être général de la société* ». Cette année, il est proposé que les hommes et femmes parlementaires poursuivent ce débat sur un thème similaire et connexe : « Budget national et genre: une question de droits et d'efficacité économique ». Ce débat sera présenté par deux experts et aura lieu de 15 à 16 heures.

Un guide à l'intention des parlementaires sur le thème *Le parlement et le processus budgétaire, notamment dans une perspective d'équité entre hommes et femmes*, produit en collaboration avec la Banque mondiale, le PNUD et UNIFEM, sera présenté aux participants.

**7. Rapport sur les travaux des Groupes de discussion**

Chacune des deux rapporteuses des groupes de discussion présentera son rapport. La Réunion demandera ensuite à la Rapporteuse générale de préparer, en consultation avec la Présidente du Comité de coordination et de la Présidente de la Réunion des Femmes parlementaires, un rapport général qui sera soumis lors du débat général de la Première Commission le lundi 19 avril.

**8. Progrès et reculs des femmes dans les parlements nationaux**

La Réunion sera informée de la situation concernant la présence des femmes dans les parlements du monde entier. Un débat sur les mécanismes aptes à améliorer la présence des femmes en politique est encouragé.

**9. Coopération avec les Nations Unies sur les questions de genre**

Les participantes seront informées de l'état de la coopération entre l'Union interparlementaire et les Nations Unies dans ce domaine.

a) La CEDAW et son protocole facultatif : présentation du Guide à l'intention des parlementaires

*Les versions arabe, chinoise, espagnole, française et russe du Guide seront présentées aux participantes.*

b) Autres questions et initiatives

**10. Lieu, date et ordre du jour de la 10<sup>ème</sup> Réunion des Femmes parlementaires**

La 10<sup>ème</sup> Réunion aura lieu en mars/avril 2005 à l'occasion de la 112<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire (Manille, Philippines).

Conformément à l'article 11 du Règlement de la Réunion, le Comité de coordination établira l'ordre du jour provisoire à sa séance du vendredi 23 avril 2004.

## Composition du comité de coordination des femmes parlementaires

(au 1<sup>er</sup> mars 2004)

		<b>Fin du mandat</b>
<b>Présidente</b>	Mme G. Mahlangu (Afrique du Sud)	avril 2004
<b>Première Vice-Présidente</b>	Mme Y. Kamikawa (Japon)	avril 2004
<b>Deuxième Vice-Présidente</b>	Poste vacant	
<b>Membres</b>		
<i>Membres du Comité exécutif (de droit, pour la durée de leur mandat au Comité exécutif)</i>		
Mme P. Larsen (Danemark)		avril 2004
Mme Z. Ríos Montt (Guatemala)		octobre 2004
Mme M. Mensah (Namibie)		septembre 2007
<i>Présidente de la Réunion des femmes parlementaires (membres de droit pour deux ans)</i>		
Mme I. Allende (Chili)		avril 2005
<i>Représentantes régionales (élues pour deux ans)</i>		
<i>Pour le Groupe africain :</i>		
Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Mme G. Mahlangu (Afrique du Sud)	Poste vacant	avril 2004
Mme J. Nsabimana (Burundi)	Mme A. Karidio Mounkaila (Niger)	avril 2004
<i>Pour le Groupe arabe :</i>		
Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Mme K. Kaabi (Tunisie)	Mme K. Nattah (Jamahiriya arabe libyenne)	avril 2004
Mme S. Damen-Masri (Jordanie)	Mme M. Osman Gacknoun (Soudan)	avril 2004
<i>Pour le Groupe de l'Asie et du Pacifique :</i>		
Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Mme Y. Lee (République de Corée)	Mme I.I. Murti (Indonésie)	avril 2004
Mme Y. Kamikawa (Japon)	Mme M. Alva (Inde)	avril 2004
<i>Pour le Groupe Eurasie :</i>		
Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Mme F. Ziatdinova (Fédération de Russie)	Mme H. Hakobyan (Arménie)	avril 2004
Mme Y. Grigorovich (Bélarus)	Poste vacant	avril 2004
<i>Pour le Groupe latino-américain :</i>		
Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Poste vacant	Mme D. Arellano Sandoval (Nicaragua)	avril 2004
Mme M. Xavier (Uruguay)	Mme J. Valenzuela C. de Zea (Pérou)	avril 2004
<i>Pour le Groupe des Douze Plus :</i>		
Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Mme P. Ernstberger (Allemagne)	Mme G. Gautier (France)	avril 2004
Poste vacant	Mme T. Heberlein (Suisse)	avril 2004